



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Installations de méthanisation
Société Centrale Biométhane de Saint-Brieuc Ploufragan
sur la commune de Ploufragan

Par arrêté préfectoral du **31 mai 2022**, une enquête publique de **31 jours** est ouverte du **lundi 20 juin 2022 à 9h00**, heure d'ouverture de l'enquête, au **mercredi 20 juillet 2022 à 17h00**, heure de clôture de l'enquête, en mairie de Ploufragan sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Centrale Biométhane de Saint-Brieuc Ploufragan, siège social 10 Boulevard de la Robiquette – 35760 SAINT-GRÉGOIRE, pour l'exploitation d'installations de méthanisation dans la zone industrielle des Châtelets sur la commune de Ploufragan.

La mairie de Ploufragan – 22 rue de la mairie – 22440 PLOUFRAGAN – est désignée siège de l'enquête publique

La mission régionale d'autorité environnementale a adressé un avis délibéré sur le projet, le 20 mai 2022.

Modalités de consultation du public :

- à partir du site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/3096>

- le dossier sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Côtes d'Armor : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques-ICPE-industrielles>

Le dossier complet, support papier, comprenant notamment l'étude d'impact, peut être consulté durant l'enquête publique en mairie de Ploufragan aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

	PLOUFRAGAN
Lundi	8H30 – 12H30 - 13H30-17H00
Mardi	8H30 – 12H30 - 13H30-17H00
Mercredi	8H30 – 12H30 - 13H30-17H00
Jeudi	8H30 – 12H30 - 13H30-17H00
Vendredi	8H30 - 12H30 - 13H30-16H30
Samedi	9H00 - 12H00

L'accueil du public se fera dans le respect des mesures sanitaires préconisées par le gouvernement (notamment observation des gestes barrières et respect des règles de distanciation).

Le public peut formuler ses observations :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles mis à sa disposition en mairie de Ploufragan
- par courrier au commissaire enquêteur en mairie de Ploufragan.

Les observations et propositions adressées par voie postale sont annexées au registre d'enquête, tenu à disposition du public en mairie de Ploufragan.

- par voie électronique à l'adresse suivante : **enquetes-publiques-3096@regitsre-dematerialise.fr** ou directement à partir du site du registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/3096> du lundi 20 juin 2022, 9h00, heure d'ouverture de l'enquête, jusqu'au mercredi 20 juillet 2022 à 17h00, heure de clôture de l'enquête.

Les contributions reçues par messagerie électronique seront accessibles et donc visibles par tous sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/3096> durant toute la durée de l'enquête publique.

Monsieur Gérard BESRET est désigné commissaire enquêteur. Il recevra le public les :

DATES	PLOUFRAGAN Mairie 22, rue de la mairie 22440 - PLOUFRAGAN	
lun. 20 juin 2022	9H00 - 12H00	
mar. 28 juin 2022		14H00 - 17H00
jeu. 7 juillet 2022	9H00 - 12H00	
sam. 16 juillet 2022	9H00 - 12H00	
mer. 20 juillet 2022		14H00 - 17H00

Toute information peut être demandée auprès la société ENGIE BIOZ par téléphone au n° 02 23 46 17 62.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur numérisés seront tenus à la disposition du public en mairie de Ploufragan et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse susmentionnée dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La procédure doit aboutir soit à un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale, assorti de prescriptions, soit à un refus.